

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DE :

**DIRECTEURS DES SERVICES**

DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

**- 2022 -**

---

**CONCOURS EXTERNE**

**Épreuve écrite d'admissibilité** : Rédaction d'une note de synthèse établie à partir d'un dossier de trente pages au plus relatif aux faits sociaux contemporains.

**(durée : 4 heures – coefficient : 2)**

**NB** : Il convient de ne faire figurer dans votre réponse aucune identification, aucun signe distinctif, ni sur la feuille principale ni sur les intercalaires éventuels (nom, initiales, signature, indications de lieux, de services, même fictifs, ...) conformément au principe d'anonymat. Toute copie remise en contradiction avec ces instructions est passible de nullité.

**Nombre de pages (y compris celle-ci) : 32 pages (1 page de garde ; 1 énoncé du sujet, un dossier de 30 pages)**

**CONCOURS DES DIRECTEURS DES SERVICES DE LA PROTECTION  
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE – SESSION 2022  
VOIE EXTERNE**

**SUJET :** La transition écologique

A partir de l'ensemble de ces documents relatifs au thème « la transition écologique », vous rédigerez une note de synthèse. Vous citerez chaque document au moins une fois par son numéro.

**LISTE DES DOCUMENTS**

p.3	Document n°01	France Relance : Un an de résultats pour une France plus écologique, septembre 2021 (extrait)
p.5	Document n°02	Plus jamais ça ! Dans la rue le 12 mars pour un sursaut écologique et social
p.6	Document n°03	Circulaire du 25 février 2020 Engagements de l'Etat pour des services publics écoresponsables
p.8	Document n°04	Fonctionnaire : comment sont-ils sensibilisés à la transition écologique? Banque Française Mutualiste, 2 novembre 2021
p.10	Document n°05	Le ministère de la Justice, engagé pour un développement durable ! L'agenda 2030 en France, 1 <sup>er</sup> octobre 2021
p.12	Document n°06	Les agents publics et l'enjeu "majeur" de la formation à la transition écologique, Bastien Scordia, 22 février 2022
p.13	Document n°07	Les 8 gestes pour être éco-responsable au bureau
p.14	Document n°08	Les services publics éco-responsables, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires/ Ministère de la transition énergétique, 27 avril 2022
p.18	Document n°09	Succès de l'appel à projets Agir pour une justice éco-responsable, Intranet Justice, 7 juin 2022
p.20	Document n°10	Tribune « la vision de l'Etat doit être claire en matière de transition écologique et ses moyens être à la hauteur », Le Monde, 16 mai 2022
p.22	Document n°11	Pourquoi le développement durable est-il devenu la "transition écologique", 20 Minutes avec The Conversation Publié le 26/02/21
p.25	Document n°12	Tribune « La planification écologique ne se décrète pas, elle s'organise », La Croix, 19 mai 2022
p.27	Document n°13	Quelle action publique face à l'urgence écologique, Cécile Blatrix, Frédéric Edel et Philippe Ledevic, CAIRN, 2021 (extrait)
p.31	Document n°14	Planification écologique : les pouvoirs des deux ministères précisés par les décrets d'attribution, Le Monde, Rémi Barroux

## Document 1



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# France Relance : Un an de résultats pour une France plus écologique

Septembre 2021

SOMMAIRE

## Mots des ministres

- 4 Barbara Pompili, Bruno Le Maire et Julien Denormandie

## Climat

- 8 Décarboner l'industrie
- 10 Développer l'hydrogène décarboné
- 12 Rénover les bâtiments de l'État
- 14 Rénover les logements privés : large succès de MaPrimeRénov'
- 16 Modernisation des infrastructures ferroviaires
- 18 Aides à l'acquisition de véhicules moins polluants et verdissement des flottes automobiles
- 20 Les mobilités du quotidien : développer les projets de transports en commun et les mobilités actives

## Économie circulaire

- 22 Vers 100 % de plastique recyclé d'ici à 2025
- 24 Collecter, trier et valoriser les déchets et biodéchets
- 26 Augmenter la durabilité des objets grâce au réemploi

## Lutte contre l'artificialisation, eau et biodiversité

- 28 Réutiliser les friches pour lutter contre l'artificialisation des sols
- 32 Aires protégées et restauration écologique
- 34 Restauration et continuité écologique du Rhin
- 35 Eau potable et assainissement

## Transition agricole

- 38 Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
- 39 Développer l'agriculture et la forêt en tant que puits de carbone
- 40 Renforcer l'alimentation locale et solidaire
- 41 Généraliser la culture de protéines végétales

Lorsque nous lançons France Relance il y a un an, nous faisons un choix différent des précédents plans de sortie de crise : relancer l'économie en misant sur l'écologie. Nous avons consacré 30 milliards d'euros pour profondément transformer notre modèle en le rendant plus écologique, plus résilient et plus économe.

Sur tout le territoire, nous rénovons des bâtiments publics, nous réhabilitons des friches sur lesquelles se créent logements et activités économiques : ce sont autant de terres qui ne sont pas artificialisées et d'espaces en plus pour la nature et la biodiversité. Avec déjà plus de 500 000 demandes, MaPrimeRenov' est un grand succès : ce seront autant de logements mieux isolés, moins énergivores, et dans lesquels on vit mieux. Les infrastructures cyclables s'étendent ; les petites lignes ferroviaires ou des lignes de train de nuit rouvrent. Nos voitures polluent de moins en moins, grâce à la prime à la conversion et au bonus écologique. Des bornes électriques sont installées pour mailler le territoire.

En un an, nous avons enclenché de profondes transformations dans notre modèle économique. Il nous reste encore du chemin à parcourir, mais la France Relance marque une avancée majeure et nous met sur la bonne voie.

**Barbara POMPILI**, *Ministre de la Transition écologique*

Le GIEC a souligné le caractère décisif de la décarbonation dans les dix prochaines années pour contenir, à terme, la hausse du réchauffement climatique. Nous consacrons un tiers de France Relance à la transition écologique, ce qui nous permet d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'une de nos priorités est le verdissement de notre parc automobile : grâce aux Français qui se sont saisis de la prime à la conversion et du bonus écologique, la part des véhicules électriques et hybrides rechargeables dans les ventes de véhicules neufs est passée de 2,7 % en 2019 à près de 16 % en 2021. La décarbonation de notre industrie est tout aussi décisive : nous avons déjà baissé de 1,3 million de tonnes les émissions annuelles de l'industrie et nous continuerons de le faire. Enfin, l'investissement dans les technologies de rupture, comme l'hydrogène bas carbone, est impératif pour développer des alternatives décarbonées dans l'industrie ou les transports. France Relance trace la voie d'une décarbonation de notre économie ambitieuse basée sur l'action et l'innovation.

**Bruno LE MAIRE**,  
*Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance*

Avec France Relance, l'Etat se mobilise fortement par le biais de mesures concrètes en faveur de la transition agroécologique. France Relance a permis de donner une première impulsion pour relocaliser la production de protéines végétales et ainsi pour éviter d'importer par exemple du soja dont la production contribue à la destruction de la forêt tropicale. Nous aidons également les agriculteurs à investir pour moderniser leurs agroéquipements : 16 000 dossiers ont bénéficié de cette aide à la conversion. Enfin, France Relance finance massivement la plantation de 7 000 km de haies et la gestion durable de 90 000 km de haies existantes, pour remettre la biodiversité au cœur de nos exploitations. En complément, France Relance a permis de relancer un effort massif de

renouvellement de nos forêts. Investir leur permettra de s'adapter aux impacts du changement climatique. Plusieurs dizaines de millions d'arbres vont ainsi être plantés ; 96 pépiniéristes et entreprises de reboisement ainsi que 52 scieries ont déjà perçu une aide et ont pu moderniser leur outil de production. Ces transitions sont non seulement au service de notre environnement, du climat, mais aussi des Français. C'est pourquoi France Relance a également permis de développer l'offre de produits frais et locaux et d'accompagner des centaines d'épiceries solidaires, de jardins partagés, de projets alimentaires territoriaux ou encore de cantines. Plus que jamais, ce Gouvernement est aux côtés de ceux qui font la transition agroécologique.

**Julien DENORMANDIE**,  
*Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation*



## Dans la rue le 12 mars pour un sursaut écologique et social

### **Appel des organisations membres de Plus jamais ça à rejoindre les marches pour le climat et la justice sociale.**

L'année 2022 débute sur des chiffres vertigineux : les 7 années les plus chaudes jamais mesurées ont toutes eu lieu depuis 2015, année de l'accord de Paris. La crise sanitaire a plongé des millions de personnes dans la précarité. Les multinationales, leurs dirigeants, leurs actionnaires s'enrichissent de manière toujours plus indécente. Leurs richesses ont explosé pendant la crise, en grande partie via les aides publiques et elles continuent d'alimenter un système productif destructeur pour les peuples et la planète.

Dans ce contexte inédit, les débats politiques devraient se concentrer sur :

Les moyens de financer une transformation écologique et sociale de nos économies ;

Développement et amélioration des services publics à même de répondre aux besoins de la population, en particulier en matière de santé, de transports, de logement et d'éducation ;

Des objectifs de réductions des émissions de CO<sup>2</sup> réellement contraignants pour l'Etat et les entreprises ;

Un statut protecteur des salarié·e·s afin de réussir la relocalisation et la transformation de pans entiers de notre économie ;

Un droit à l'alimentation choisie et de qualité pour tou·tes, s'appuyant une agriculture paysanne et des circuits relocalisés ;

Un revenu qui permette au plus grand nombre de vivre dignement en conciliant les enjeux de fin du monde et les contraintes de fin de mois.

Malgré la multiplication des mobilisations et initiatives pour le climat et la justice sociale ces dernières années, nos dirigeant·e·s refusent de prendre leurs responsabilités. Ils et elles favorisent le repli sur soi autoritaire, détournent délibérément le regard et laissent les multinationales et les ultra-riches saboter tout espoir d'un avenir juste et soutenable.

À deux mois de l'élection présidentielle, nous devons rappeler l'ordre des priorités, amplifier la mobilisation et faire de 2022 l'année où la France a enfin pris le chemin d'un avenir juste et soutenable pour toutes et tous.

Pour y arriver, nous qui avons constitué cette alliance d'associations et organisations écologistes et syndicales, appelons à rejoindre en masse les marches pour le climat et la justice sociale qui s'organisent partout en France le 12 mars.

### **#Lookup**

**Signataires** : Action non-violente COP21, AequitaZ, Alternatiba, les Amis de la terre, Attac, CGT, Confédération Paysanne, Convergence des Collectifs de défense et de développement des Services Publics, Fondation Copernic, France Nature Environnement, FSU, Greenpeace, Le Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN), Notre Affaire à Tous, Oxfam, Réseau Action Climat, Union Syndicale Solidaires, la Voix Lycéenne.

## Document 3

*Le Premier Ministre*

N° 6145/SG

Paris, le 25 février 2020

à

*Mesdames et Messieurs les ministres,  
Mesdames et Messieurs les secrétaires d'État,  
Mesdames et Messieurs les préfets de région*

### **Objet : Engagements de l'État pour des services publics écoresponsables** **PJ: Liste des 20 engagements**

Les efforts d'adaptation demandés à tous les Français en vue d'assurer la transition écologique et solidaire doivent s'appliquer au premier chef aux services publics. En étant responsables dans leur fonctionnement courant et dans la réalisation même de leurs missions, les services publics incitent la société civile à s'inscrire dans une démarche volontaire de transition écologique et solidaire.

Cette démarche dite de l'État ou de l'administration exemplaire n'est pas nouvelle. Elle a connu de belles réussites depuis son origine en 2008 mais s'est essouffée depuis quelques années. Elle nécessite une mise à jour afin de gagner en efficacité, et de compléter la démarche, jusqu'à présent exclusivement descendante, par une approche participative de facilitation et de valorisation des projets locaux. Elle doit aussi s'inscrire dans le mouvement de réforme de l'État.

Ce nouveau dispositif voit son périmètre s'élargir. Il repose sur un socle d'actions obligatoires ainsi que sur un dispositif de mobilisation des agents pour qu'ils soient force de proposition pour la mise en œuvre d'autres actions à l'échelle de leur entité.

Tel est l'objet de la présente circulaire.

#### **1. Un périmètre élargi**

Le nouveau dispositif connaît un élargissement de son périmètre : tous les services de l'État, ses établissements publics ainsi que ses opérateurs sont désormais concernés. Les établissements publics et opérateurs de moins de 250 agents pouvaient jusqu'à présent s'engager dans une telle démarche de manière facultative. Cette démarche est désormais obligatoire pour l'ensemble des établissements publics et opérateurs de l'État et le dispositif « services publics écoresponsables » doit être intégré dans les contrats d'objectifs et de performance (COP) des établissements publics et opérateurs de l'État.

Les collectivités territoriales, leurs groupements ainsi que les hôpitaux peuvent se joindre à ce nouveau dispositif sur la base du volontariat.

#### **2. Un socle d'actions obligatoires**

Le dispositif s'appuie sur un socle de vingt mesures obligatoires. Ces mesures portent sur la mobilité des agents, des achats plus responsables, la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics, la suppression des produits phytopharmaceutiques, le recours à l'économie circulaire et la maîtrise de l'empreinte carbone du numérique.

#### **3. La mobilisation des agents et la mise en œuvre d'actions additionnelles**

Tous les agents volontaires seront invités à se mobiliser pour appuyer la mise en œuvre de ces mesures et identifier d'autres actions à mettre en œuvre à l'échelle locale, en fonction de leur situation, de leur métier et de leur dynamique locale. L'encadrement sera invité à faciliter la participation des agents volontaires à des groupes de travail pour l'identification et la mise en œuvre de « projets de service ».

Le commissariat général au développement durable (CGDD) animera cette communauté d'ambassadeurs du développement durable dans les services de l'État, en liaison avec les secrétariats généraux des ministères, la direction des achats de l'État et la direction de l'immobilier de l'État, chacun dans son domaine de compétence. Une plate-forme numérique collaborative mettra à disposition des guides techniques et juridiques, permettra la création de groupes de travail ainsi que la démultiplication d'échanges d'informations, d'échange de bonnes pratiques et l'animation d'une communauté active, en capitalisant sur l'outil existant, la plateforme « Rapidd » (Réseau des administrations publiques intégrant le développement durable).

Le CGDD organisera également la remise d'un prix annuel aux meilleurs projets, en privilégiant l'innovation, notamment organisationnelle, le caractère reproductible, et la dimension « métier », qui permettra notamment de documenter les projets et de faciliter leur généralisation.

Enfin, il assistera les ministères volontaires dans la définition d'une stratégie de services publics écoresponsables qui leur soit propre.

#### **4. Pilotage et suivi des engagements**

Chaque ministère continuera à fournir un bilan annuel, sous forme libre, comportant les résultats relatifs à la mise en œuvre des mesures obligatoires. Le rapport visera notamment à valoriser les actions nouvelles qui auront été effectivement mises en œuvre au cours de l'année écoulée et à quantifier leurs premiers effets. Ce nouveau format entrera en vigueur à partir de 2020, et remplacera l'actuel dispositif de suivi des mesures de « l'administration exemplaire ». Il fera l'objet d'une transmission au commissaire général au développement durable avant le 31 mai de chaque année. Exceptionnellement, la transmission des données interviendra avant le 31 octobre pour l'année 2020.

Un comité de suivi du dispositif services publics écoresponsables se réunira au moins une fois par an sous la présidence du secrétaire général du Gouvernement pour dresser le bilan de la mise en œuvre du dispositif qui me sera remis. Il est composé :

- du commissaire général au développement durable, délégué interministériel au développement durable;
- du délégué interministériel à la transformation publique;
- du directeur des achats de l'État ;
- du directeur de l'immobilier de l'État ;
- des secrétaires généraux des ministères ;
- du directeur des services administratifs et financiers des services du Premier ministre ;
- de préfets de région.

Les travaux du comité de suivi seront préparés par un groupe de travail des correspondants « services publics écoresponsables » de chaque ministère ou service interministériel régional, qui assurent au quotidien le suivi des dispositions.

\*\*\*

Le dispositif interministériel « services publics écoresponsables » doit évoluer pour encourager de nouvelles initiatives et pratiques, car je suis convaincu que les services et leurs agents sauront innover pour trouver des solutions adaptées à leur territoire, leur métier et à leurs évolutions.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour la mise en œuvre de cette politique et pour que nous poursuivions ensemble résolument l'engagement de notre pays en faveur de la transition écologique.



Édouard PHILIPPE



## Fonctionnaires : comment sont-ils sensibilisés à la transition écologique ?

Le 2 novembre 2021

**L'État accélère la transition écologique de ses services publics et fait jouer à ses agents un rôle moteur dans cette évolution. De nombreux outils et dispositifs ont été mis en place pour sensibiliser les agents du secteur public et faire évoluer leurs missions et leurs habitudes au travail.**

### **Transition écologique et Fonction publique**

#### *Définition : la « transition écologique »*

Créé par le Britannique Rob Hopkins, le concept de « transition écologique » est à l'origine un ensemble de principes et de pratiques formés à partir des observations et des expérimentations de personnes ou de groupes de personnes (villes, villages) sur les sujets de résilience locale, d'économie circulaire, de développement durable et de réduction des émissions de CO<sup>2</sup>.

Mise en avant par les ministères spécialisés en la matière - le ministère de la transition écologique ou encore le ministère de l'écologie - cette expression utilisée plus largement pour désigner l'évolution de notre société vers un nouveau modèle économique et social, un modèle durable et solidaire, qui renouvelle nos façons de produire, de consommer, de nous déplacer et de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux tel que le changement climatique, la rareté des ressources, la perte de la biodiversité ou encore les risques sanitaires.

#### *Au niveau des services de l'État et de la Fonction publique*

Depuis 2008 et le Grenelle de l'Environnement, l'État a engagé des démarches écoresponsables au niveau de ses services, avec notamment un plan interministériel « Administration exemplaire » déployé entre 2015 et 2020. En février 2020, le plan Services publics écoresponsables est lancé pour accélérer la transition écologique de tous les services publics, à la fois dans leur fonctionnement et dans leurs missions.

Ce plan repose sur un socle de 20 engagements répartis en 6 thématiques : suppression des produits phyto-pharmaceutiques (pesticides), alimentation plus respectueuse de l'environnement (notamment dans les cantines scolaires), économie circulaire et numérique responsable, réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments (au travers de la rénovation et de l'isolation des bâtiments publics notamment), mobilité des agents du secteur public et achats plus responsables (achat de papier recyclé, arrêt des produits à usage unique, etc.).

Tous les services de l'État, ses établissements publics ainsi que ses opérateurs sont concernés par cette démarche, soit plus de 200 000 sites et 2,4 millions d'agents. Les collectivités territoriales, leurs groupements et les hôpitaux peuvent également se porter volontaire pour rejoindre le dispositif. Les fonctionnaires sont ainsi incités à prendre des initiatives et à mener des actions au sein de leurs services. Les ministères et préfetures nomment aussi un correspondant Services publics écoresponsables pour mobiliser les acteurs indispensables pour la mise en place d'actions concrètes. Enfin, une plateforme interministérielle appelée OSMOSE a été créée pour permettre les échanges entre les agents du secteur public, les correspondants et les pilotes des projets.

Au terme de l'année 2020, un bilan positif a été dressé dans différents domaines : hausse des achats de papier recyclé, rénovation thermique de 39 cités administratives, amélioration des repas en collectivité, etc. Si bien que le dispositif a été reconduit pour 2021.

### *Une incitation aux modes de transport écologiques*

Un des volets de ce plan concerne la mobilité et le recours à des modes de transports verts, moins polluants, plus écologiques, comme le vélo, la voiture électrique ou encore le covoiturage. Différentes incitations existent actuellement pour aider les agents du secteur public à adopter de nouvelles habitudes pour leurs moyens de déplacement quotidiens. On peut notamment citer :

- Le forfait mobilités durables (FMD) de 200 euros par an pour les agents de la Fonction publique d'État qui ont recours au vélo ou au covoiturage (comme conducteur ou comme passager), avec un minimum de 100 jours par an ;
- Le développement de places de stationnement sécurisées pour les vélos dans tous les parkings des services publics ;
- La mise en place de partenariats avec des opérateurs privés de covoiturage, comme Karos. Des collectivités territoriales commencent à proposer à leurs agents des plateformes dédiées au covoiturage, c'est le cas dans la Région Rhône-Alpes-Auvergne où 200 000 agents ont désormais accès à une application facilitant le covoiturage.

Les achats et l'utilisation de voitures électriques et hybrides sont également encouragés, en particulier concernant les achats de véhicule de service et de fonction pour les collectivités. Quant au développement des bornes de recharge de véhicules électriques, il devrait s'accélérer, avec un objectif de 500 bornes installées en 2021 sur les sites des services de l'État.

### *Des formations au développement durable pour les agents de la Fonction publique*

Enfin, il semble important de souligner l'importance de la formation pour sensibiliser les agents de la Fonction publique à la transition écologique. Dans cette optique, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a construit une offre de formations répondant aux exigences du législateur en matière de formation des agents à la transition écologique. Elle travaille pour cela en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (l'ADEME), le CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) et le secrétariat d'État à l'Économie sociale et solidaire.

Son offre de formation intègre les trois grands piliers du développement durable (économique, social et environnemental). Elle s'adresse soit à des métiers spécifiques, comme celui d'acheteur public, soit à tous les agents au travers de leur formation d'intégration à la Fonction publique, quels que soient leur catégorie et leur grade. Le CNFPT intègre également dans son éventail de formation les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 adoptés lors d'un sommet des Nations Unies en 2015, garantissant des formations à la hauteur des défis environnementaux et climatiques actuels.

#### Quelques chiffres dans le Monde et en France :

##### Dans le monde :

- 83,1 % de la consommation mondiale repose sur les énergies fossiles
- X2 : les émissions de CO<sup>2</sup> entre 1973 et 2017 ont doublé
- +1,2°C : hausse de la température mondiale entre 1850/1900 et 2019
- + 9 cm : élévation du niveau de la mer entre 1993 et 2019

##### En France :

- + 1,8° C : hausse des températures en métropole depuis 1961
- -19 % : évolution des gaz à effet de serre entre 1990 et 2018
- -40 % : objectif de réduction des gaz à effet de serre entre 1990 et 2030
- 5 tonnes de CO<sub>2</sub> : c'est ce qu'émet un Français par an en 2018.
- 326 millions de tonnes de déchets en 2020 produits par la France soit 5 tonnes de déchets par an/par habitant en 2020.

## Document 5

Le ministère de la Justice, engagé pour un développement durable ! - L'Agenda 2030 en France

# L'Agenda 2030 en France

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Le ministère de la Justice, engagé pour un développement durable !

EN FRANCE

1er octobre 2021

Un panel très diversifié d'acteurs s'est engagé pour l'édition 2021 de la Semaine européenne du développement durable. Pour la première fois, le ministère de la Justice se positionne comme porteur d'actions avec une motivation sans faille. Eric Gounel, chargé de mission développement durable, nous partage les actions variées et originales mises en place du 20 septembre au 7 octobre 2021 sur le site Olympe-de-Gouges, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris.



### Quelles ont été les motivations principales pour s'engager dans cette SEDD ?

Nos motivations sont assez classiques. D'une part, le ministère de la Justice voulait signifier sa prise en compte du changement climatique, de la préservation de l'environnement, de la biodiversité.... Le ministère souhaitait, dans une démarche plus générale, montrer son adhésion à la politique environnementale sous tous ses aspects. D'autre part, nous souhaitons offrir aux agents de l'administration centrale un programme étoffé d'activités. Les juridictions et services déconcentrés sur le territoire ont également mis en place des actions de sensibilisation au développement durable dans le cadre de cette semaine. Il s'agissait ainsi de renvoyer un message positif en ce sens.

### Quels objectifs souhaitez-vous atteindre à travers cette mobilisation autour de la transition écologique ? Ont-ils été atteints en ce 9<sup>ème</sup> jour du programme ?

L'objectif principal est assez simple puisqu'il s'agit de mener à bien une campagne d'information, de sensibilisation et de promotion du développement durable auprès de nos agents. Le ministère de la Justice s'inscrit dans une démarche gouvernementale de mise en avant des nombreux défis du développement durable. Très concrètement, le but est de permettre une prise de conscience, à la fois individuelle et générale, des enjeux liés au développement durable.

### Il reste 5 jours d'événements et d'actions en lien avec la SEDD. Jusqu'ici, comment les agents ont-ils accueilli ces actions ? Quelles ont été leurs réactions ?

L'émotion la plus répandue à l'annonce de ces événements fut la surprise. Il s'agit ici d'un programme événementiel sur trois semaines, avec une diversité d'offres mêlant réflexions et pratiques : des conférences, des ateliers, des stands, des quizz... Les thématiques sont très variées également, de la consommation responsable au gaspillage, en passant par la mobilité douce. Il y en a pour tous les goûts !

### Justement, quel type d'action a eu le plus d'impact sur les agents ?

Certaines conférences et ateliers ont suscité beaucoup d'intérêt. A titre d'exemple, nous avons réalisé trois sorties en vélos électriques suivies d'une visite de lieux emblématiques du ministère de la Justice : le tribunal judiciaire de Paris, la Chancellerie, et la prison de la Santé. Ces sorties ludiques visaient à inciter les agents à passer à des modes de déplacement plus doux. Deux conférences sont particulièrement attendues par les agents, en raison de l'actualité de leurs thématiques. La première, « Eco-féminisme : quand les femmes défendent la

planète », sera introduite le mercredi 6 octobre par Isabelle Rome, Haute-fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes du ministère de la justice. Elle sera suivie d'une table ronde animée par des journalistes, artistes, et militantes. La seconde, intitulée « Justice et environnement », est animée par l'association France Nature Environnement ce lundi 4 octobre. Par ce panel d'activités, il s'agit avant tout de répondre aux attentes et envies du plus grand nombre. A contrario, d'autres conférences et stands ont rencontré moins de succès témoignant en cela le chemin restant à parcourir.

**Quel bilan tirez-vous des actions déployées au sein du Ministère dans le cadre de la SEDD ? Êtes-vous prêts à repartir pour 2022 ?**

La campagne événementielle répond à un objectif de sensibilisation des agents. En 2022, nous pourrions donner une autre perspective à la semaine européenne du développement durable. Il s'agirait davantage de promouvoir les actions internes du ministère de la Justice, de mettre l'accent sur les nombreuses réalisations qui sont effectuées dans les juridictions et services. Cette année, nous avons principalement fait appel à des intervenants extérieurs au ministère. Pour 2022, nous envisageons de mobiliser des agents en interne pour promouvoir leurs actions.

**Pour finir, et en quelques mots, si vous deviez donner un conseil aux autres ministères pour les encourager à participer, quel serait-il ?**

La journée d'ouverture de la SEDD au sein du ministère de la Justice comprenait un séminaire de transition écologique en présence de madame la Secrétaire générale, au cours duquel nous avons assisté à une intervention de Thomas Lesueur, commissaire général au développement durable au ministère de la Transition Ecologique. A cet égard, il est frappant de constater le décalage entre les nombreux rapports alarmants publiés sur le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et l'épuisement des ressources, et la poursuite d'un fonctionnement classique des administrations. Pour autant, les jeunes montrent qu'ils se mobilisent. Des enjeux de solidarité intergénérationnels doivent nous pousser à nous mobiliser davantage. Le message que je souhaiterais ainsi faire passer est que nous devons penser à nos enfants, prendre conscience de ce qui est en jeu. Nous devons penser à l'avenir dans le but de modifier nos fonctionnements et nos pratiques. Il est question ici non seulement de justice sociale et sociétale, mais aussi de justice générationnelle.

Plus de 430 événements français sont inscrits pour la SEDD 2021. Vous aussi lancez-vous et inscrivez votre action sur la **plateforme européenne** ! N'hésitez pas à nous demander des conseils ou à nous adresser vos questions à : [semaine-europeenne-du-developpement-durable.ddepa.ddd.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:semaine-europeenne-du-developpement-durable.ddepa.ddd.cgdd@developpement-durable.gouv.fr)

# Les agents publics et l'enjeu "majeur" de la formation à la transition écologique

*"La formation de l'ensemble des agents publics doit être une des priorités d'action ce qui, par capillarité, permettra d'accélérer les changements nécessaires dans tous les segments de la société",* souligne un groupe de travail présidé par le climatologue Jean Jouzel dans un rapport remis au gouvernement. Des plus grandes collaborations entre fonction publique et l'enseignement supérieur y sont recommandées.

Un nouveau plaidoyer en faveur d'un plus grand accompagnement des agents publics sur les problématiques de transition durable. La formation de l'ensemble des agents publics à ces enjeux *"doit être une des priorités d'action"* pour *"permettre d'accélérer les changements nécessaires dans tous les segments de la société"*, souligne le groupe de travail présidé par le climatologue Jean Jouzel dans un rapport tout juste remis au gouvernement.

Ce groupe de travail avait été missionné par la ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle mission de *"sensibilisation"* et de *"formation"* aux enjeux de transition écologique et de développement durable confiée à l'enseignement supérieur par la loi de programmation de la recherche de décembre 2020.

*"Préparer tous les citoyens à la transition écologique, entendue comme la transformation de la société afin de rétablir la viabilité de la planète par la mise en œuvre des objectifs du développement durable, relève des missions de l'Enseignement supérieur"*, explique le groupe de travail qui propose ainsi d'intégrer la transition écologique dans toutes les filières de niveau bac +2. Sans oublier donc également une action volontariste en la matière à destination des agents publics.

## Collaborations avec l'enseignement supérieur

Dans la lignée du rapport du collectif *"Une fonction publique pour la transition écologique"*, le groupe de travail présidé par Jean Jouzel appelle ainsi à la mobilisation des formations initiales comme continues des agents publics. Sur la formation initiale, le rapport salue notamment la mise en place d'un tronc commun de formation pour les aspirants hauts fonctionnaires comprenant un module consacré à la transition écologique. Instauré concomitamment à la création de l'Institut national du service public (INSP) venu remplacer l'ENA le 1er janvier dernier, ce tronc commun rassemble des élèves issues d'une quinzaine d'écoles dont l'INSP donc, l'Inet, l'EHESP, l'ENM, l'EN3S, etc.

*"Ce module constituera une contribution importante à la démarche de formation professionnelle initiale des agents publics aux enjeux de la transition écologique"*, souligne le groupe de travail dans son rapport en appelant à *"généraliser"* aussi la prise en compte de cette transition dans les formations des IRA (instituts régionaux d'administration). Surtout, il recommande de développer les collaborations entre établissements d'enseignement supérieur et écoles de service public *"pour élaborer des contenus répondant aux enjeux environnementaux"* ajustés aux agents publics sur la base de référentiels.

## Un schéma directeur à concrétiser

Quant à la formation continue des agents publics, le groupe de travail ne nie pas que sa structuration est *"un enjeu majeur"* en raison notamment du nombre d'agents à former. Le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État comprend malgré tout des actions en faveur d'une formation de ces derniers à la transition écologique.

Mais encore faut-il généraliser de telles formations selon le groupe de travail qui appelle *“prioritairement”* à mettre en œuvre l’axe en question du schéma directeur. L’occasion de nouveau de préconiser une plus grande collaboration avec l’enseignement supérieur.

Pour le groupe de travail, la direction générale de l’administration et de la fonction publique(DGAFFP) est la direction *“légitime pour donner l’impulsion”* en matière de formation continue. Mais, tempère-t-elle, *“il est cependant notable que les moyens et expertises à mobilité sont en réalité dispersés dans différents ministères, sans qu’aucun ne dispose de la légitimité ou de la surface suffisante pour engager l’ensemble de la démarche”*.

## Document 7



# Les services publics écoresponsables

*Le Mercredi 27 avril 2022 – Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires / Ministère de la transition énergétique*

Les services publics, présents dans tous les territoires, animés par plus de 2,4 millions de femmes et d'hommes travaillant dans les services de l'État, ses établissements publics et ses opérateurs, ont vocation à jouer un rôle moteur dans la transition écologique.

## L'État accélère la transition écologique de ses services

En lançant le plan Services publics écoresponsables, le 4e Conseil de défense écologique qui s'est tenu le 12 février 2020 a eu pour ambition d'accélérer la transition écologique des services publics dans leur fonctionnement et leurs missions. Défini par la circulaire du premier ministre n°6145/SG visant l'engagement de l'État dans des services publics écoresponsables, Il repose sur un socle de 20 mesures qui incarnent l'écologie au quotidien pour les services publics et sur la mobilisation des agents pour porter des actions et initiatives au plus proche de leurs missions et de leur environnement.

### Quelle est la situation aujourd'hui ?

Des démarches écoresponsables ont été engagées depuis 2008 par l'État, à l'occasion du Grenelle de l'environnement, puis dans cadre du plan interministériel Administration exemplaire (2015-2020). Cette dynamique franchit une nouvelle étape avec les Services publics écoresponsables.

Concernant les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, les résultats étaient encourageants en 2019.

- **1615** agents bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo
- **58%** des commandes de papier recyclé dans l'ensemble des services
- **75%** de réduction d'usage des produits phytosanitaires par les directions
- **18%** de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique dans les cantines
- **55%** des DREAL couvertes par un plan de mobilité

### Quels sont les objectifs ?

En rendant obligatoire 20 mesures concrètes pour des Services publics écoresponsables, le Conseil de défense écologique accélère la transformation de la puissance publique pour contribuer directement à des modes de déplacement, de consommation, de chauffage et d'achat ayant un impact réduit sur l'environnement et répondre par la même occasion à une aspiration profonde des agents publics.

### Qui est impliqué ?

Les mesures adoptées aujourd'hui élargissent le périmètre du dispositif à tous les services de l'État, ses établissements publics et ses opérateurs. Il est également proposé aux collectivités territoriales, leurs groupements ainsi qu'aux hôpitaux sur la base du volontariat.

Les agents volontaires pourront s'engager et proposer d'autres actions à mettre en oeuvre à l'échelle locale, en fonction des spécificités de leur administration.

Chaque ministère et préfecture ont nommé un correspondant Services publics écoresponsables pour mobiliser les acteurs indispensables à la mise en oeuvre des mesures et constituer une communauté d'agents engagés. Les pilotes des mesures en direction métier fournissent le cadrage et les outils de mise en oeuvre des mesures. Un espace d'échanges sur la plateforme interministérielle OSMOSE est mis à disposition des agents publics, en particulier les correspondants et pilotes, pour transmettre les outils de mise en oeuvre, les bonnes pratiques ainsi que les résultats obtenus.

## 2,4 millions d'agents publics de l'État mobilisés pour la transition écologique



### Quelles sont les mesures adoptées ?

20 mesures sont désormais obligatoires pour l'ensemble des services de l'État, de ses établissements publics et de ses opérateurs. Elles concernent :

- la mobilité durable des agents,
- la suppression du plastique à usage unique,
- une politique d'achat zéro-déforestation,
- une alimentation plus respectueuse de l'environnement,
- la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics,
- la suppression des produits phytopharmaceutiques,
- l'économie circulaire et la maîtrise de l'empreinte carbone du numérique.

## Les services publics écoresponsables

### Mieux se déplacer

**2020** - Un forfait mobilité durable de 200 € disponible pour les agents de la fonction publique d'État se rendant au travail à vélo ou en covoiturage.

**2020** - Le covoiturage lors des trajets quotidiens domicile-travail est encouragé par des partenariats avec les acteurs du secteur. Une solution ouverte aux employeurs publics comme privés sera proposée.

**En région Auvergne Rhône Alpes, les 200 000 agents de l'État ont été invités à télécharger l'application Karos sur leur smartphone et à covoiturer. Une quinzaine de sites ont été définis dans les villes de Moulins, Aurillac, Valence, Le Puy, Chambéry et Annecy pour faire l'objet d'un accompagnement spécifique. Ce service permet la fourniture d'une preuve de covoiturage et propose une « garantie de retour » aux covoiturés.**

**2020** - Un logiciel de gestion du covoiturage pour les déplacements professionnels, commun à l'ensemble des administrations, est mis en place.

**2020** - Tous les nouveaux véhicules des ministres, secrétaires d'État et préfets (sauf véhicules blindés), et au moins 50 % des véhicules de service et de fonction acquis par les services de l'État et de ses établissements publics doivent être électriques ou hybrides rechargeables.

**À compter de janvier 2021** - Les ministères financeront des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à hauteur des émissions générées par les déplacements aériens de leurs agents. La voie aérienne est autorisée lorsque le temps de trajet par voie ferroviaire est supérieur à 4 h, ou 6 h aller-retour dans une même journée. Certains

services spécifiques bénéficieront d'exception (armées...).

**Des places de stationnement sécurisées pour les vélos** des agents dans tous les parkings de l'État. Les sites accueillant du public devront également disposer de places de stationnement pour vélos.

**2020** - une solution de visioconférence est mise à disposition de l'ensemble des agents de l'État pour réduire leurs déplacements.

**D'ici fin 2021** - Au moins 500 bornes supplémentaires de recharge pour véhicules électriques seront installées dans les sites de l'État.

- [Décret du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat \(www.legifrance.gouv.fr\)](http://www.legifrance.gouv.fr)
- [Circulaire du Premier ministre du 13 novembre 2020 relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'État \(www.legifrance.gouv.fr\)](http://www.legifrance.gouv.fr)

### **Mieux gérer les ressources**

**2020** - L'État s'engage à proposer systématiquement son matériel aux associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire lors de remplacements. Les échanges de biens et dons aux associations sont favorisés par une plateforme dédiée.

**La direction de l'environnement, de l'aménagement, et du logement de Guyane a établi un partenariat depuis 2014 dans le cadre de l'opération Recycl'ordi pour reconditionner et prêter ou revendre le matériel informatique obsolète ou hors d'usage à un prix adapté pour des personnes à faibles ressources, qui ont pu bénéficier ainsi de près de 200 ordinateurs.**

**2020** - L'État n'achète plus de plastique à usage unique pour une utilisation sur les lieux de travail et dans les événements qu'il organise.

**L'université de Lorraine a basculé depuis le début de l'année, pour les réunions de service, d'un système de gobelets en carton jetable à un système de verres lavables en verre. L'équipement progressif des salles représente un volume de 1000 verres. Le lavage de la vaisselle de réunion est assuré par l'achat d'un lave-verres sur chaque site. Par ailleurs l'université a proposé aux agents d'adhérer à un pacte écologique en achetant des gourdes à prix réduit.**

**2020** - L'État utilise systématiquement du papier recyclé ou, à défaut, du papier issu de forêts gérées durablement.

**2020** – Développement d'une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du numérique public, comprenant notamment la sensibilisation des agents aux écogestes numériques et l'achat de matériel reconditionné.

**À compter de janvier 2021** - Des critères prenant en compte le risque de déforestation seront intégrés aux appels d'offre publiés par l'État. Des clauses-types seront rédigées pour accompagner les acheteurs publics.

### **Mieux se nourrir**

**2020** et lors du renouvellement des marchés - L'État et ses établissements publics s'approvisionnent en produits de qualité et durable dans leurs services de restauration collective, lors du renouvellement des marchés (au moins 50 % dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique). Ils favorisent la qualité et la diversité des apports en protéines.

### **Mieux protéger la santé des écosystèmes**

**2020** – Arrêt de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades, que ces lieux soient ou non ouverts au public.

### **Mieux se chauffer**

**2020** - L'achat de nouvelles chaudières au fioul ou la réalisation de travaux lourds de réparation sur ces chaudières sont interdits. Elles seront supprimées d'ici 2029 (des délais additionnels sont prévus pour les ministères de l'Intérieur et des Armées).

**2020** - 20 millions d'euros destinés à la mise en place de travaux simples de réduction de la consommation d'énergie, au titre d'un programme d'actions sur les immeubles de l'État.

**2020** - Un outil de suivi de consommation des fluides (eau et énergie) permet d'obtenir une cartographie énergétique fiable de l'immobilier de l'État et d'optimiser sa facture énergétique. La carte des bâtiments propriété de l'État sera publiée en open data, en précisant sa surface et le type d'énergie pour son chauffage.

**2020** - Une campagne de sensibilisation des agents de la fonction publique auprès de l'ensemble de l'administration de l'État, afin de développer les comportements autonomes et responsables.

**2022** - Dans le cadre du Grand Plan d'investissement, et sur 39 cités administratives emblématiques de la présence de l'État dans les territoires, l'État se fixe des objectifs de réduction de deux tiers de la facture énergétique et de 50 % des émissions des gaz à effet de serre, à l'horizon de la livraison de ces chantiers, prévue en 2022.

### **Quel calendrier ?**

Les mesures sont déployées en 2020 et une communauté d'agents engagés se constituera progressivement pour échanger les bonnes pratiques, trouver des solutions aux enjeux qui se poseront et favoriser l'émergence d'initiatives locales dans tous les services publics.

Chaque ministère devra également publier un bilan annuel pour valoriser les actions nouvelles mises en oeuvre au cours de l'année écoulée et quantifier leurs premiers effets obtenus. Ces bilans publics permettront aux agents et aux citoyens d'observer la transformation des pratiques des administrations et établissements publics.

## **Les bilans de Services publics écoresponsables**

### **Deuxième comité de suivi SPE : des avancées significatives**

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique et Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, ont réuni mercredi 12 janvier 2022 le deuxième comité de suivi de la démarche Services publics écoresponsables (SPE). Elles ont salué des avancées significatives et la mobilisation de tous les services de l'Etat, aussi bien sur les vingt engagements socles de l'initiative, qui portent sur la mobilité, la commande publique, l'alimentation, la rénovation énergétique des bâtiments, la biodiversité, l'économie circulaire et le numérique responsable, que sur les initiatives volontaires des services.

Quelques chiffres clés :

- **200 000 sites et 2,4 millions agents** concernés par la démarche;
- **20 engagements concrets** qui incarnent l'écologie au quotidien des services de l'Etat;
- **6 thématiques** : économie circulaire, mobilité des agents, numérique responsable, consommation d'énergie, alimentation plus respectueuse de l'environnement, achats plus responsables, suppression des produits phyto-pharmaceutiques;
- **820 documents disponibles** sur le dispositif SPE;
- **30 pilotes et 29 correspondants** de la démarche au sein des ministères et en régions;
- **+740 inscrits sur l'espace SPE** de la plateforme numérique Osmose.



07 juin 2022

## Succès de l'appel à projets Agir pour une justice écoresponsable

Des candidatures de l'ensemble du ministère, 16 lauréats et 2 mentions spéciales !



En avril 2022, s'est tenue la délibération du jury de l'appel à projets "Agir pour une justice écoresponsable", présidé par Catherine Pignon, secrétaire générale et haute fonctionnaire au développement durable. Bilan de cette première édition.

L'appel à projets « Agir pour une justice écoresponsable », interne au ministère, s'est déroulé entre le 10 janvier et le 25 mars 2022. L'enveloppe budgétaire allouée était de 100.000 €.

59 candidatures ont été déposées par 48 structures du ministère de la Justice, équitablement réparties entre 16 juridictions, 16 établissements pénitentiaires et 16 établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Les thématiques des dossiers concernaient **la mobilité durable, l'immobilier, la biodiversité, la sensibilisation et la formation, le numérique responsable, l'économie circulaire et les déchets ou encore la compensation carbone.**

Le jury était composé d'un représentant des trois directions de réseau, du service immobilier et du service des ressources humaines du secrétariat général, d'un membre du Commissariat général au développement durable ainsi que d'un écologue universitaire spécialisé en écoresponsabilité. L'expertise de ces femmes et de ces hommes a conduit à **la sélection de 16 projets lauréats et à l'attribution de deux mentions spéciales.**

Les 16 projets ont retenu la pleine attention du jury grâce à leurs multi-thématiques, l'implication directe des agents et la mobilisation des personnes placées sous main de justice.

### Un label « Justice écoresponsable »

Les projets ont été labellisés « Justice écoresponsable ». Les porteurs de projet recevront ainsi un certificat signé par la secrétaire générale mentionnant leur sélection et leur conférant le droit d'utiliser ce label dans leur communication. Les porteurs s'engageront également à travers la signature d'un protocole d'engagements avec le secrétariat général à **réaliser leur projet dans l'année en contrepartie d'une subvention financière qui leur est attribuée.**

Avec cet appel à projets, le fonctionnement des établissements a été pour partie repensé pour s'adapter au mieux à la transition écologique : valorisation de la biodiversité, réduction et valorisation des déchets, énergies renouvelables, sensibilisation aux éco-gestes, insertion et formation dans le domaine du développement durable.

Ces initiatives s'inscrivent dans un projet plus global des établissements et proposent une suite à moyen terme.

**Leur démarche est exemplaire, innovante et tout à fait répliquable dans d'autres établissements.**

De manière générale, le jury a salué l'investissement des équipes et la qualité des projets.

Alors, prêt pour une deuxième édition ?

## Focus sur les trois lauréats de la DSJ

**Le projet du TJ de Besançon** a été élaboré par un collectif de 42 agents engagés qui ont développé un plan de transition en trois axes et 20 objectifs. Les thématiques de mobilité durable, de réduction des consommations d'énergies et économie solidaire et circulaire sont abordées.

**Le TJ de Mont-de-Marsan** propose un projet regroupant l'aménagement du tribunal dans des locaux plus économes en énergie, l'installation de ruches sur le toit, la réalisation de formations écoresponsables, ou encore la mise en place d'une démarche de réduction et de valorisation des déchets.

**Le projet du palais de justice de Metz** repose sur la diffusion de bonnes pratiques à travers sept thématiques écoresponsables et des défis mensuels à réaliser par les agents.

## Focus sur les six lauréats de l'AP

**La DISP de Dijon** propose un projet de création d'une unité de production en détention de produits d'hygiène non transformés (écoresponsables et locaux) destinés aux kits des primo-arrivants ou à la vente.

**La MA d'Aurillac** valorise ses biodéchets à travers une initiative innovante selon une méthode traditionnelle japonaise : le bokashi.

**Le CP de Borgo** innove en surcyclant (1) ses biodéchets grâce à un composteur électromagnétique. Les biodéchets du campus militaire voisin, et, à terme, ceux des cantines scolaires de la ville de Borg, seront surcyclés sur le site du centre pénitentiaire.

**Le SPIP de la Réunion** est lauréat avec un projet de TIG ramassage et tri des déchets. Ce projet répond aux problématiques locales de pollution liée aux déchèteries sauvages, et de lutte anti-vectorielle (2).

**La MA de Meaux** présente une initiative créée par les élèves détenus : le tri et la revalorisation des déchets, notamment grâce à une presse à balle, et la création d'un potager sur le site de la maison d'arrêt.

**Le laboratoire de recherche et d'innovation** propose une étude de faisabilité quant à l'installation sur certains bâtiments de l'administration pénitentiaire de systèmes de production d'électricité renouvelable.

*(1) Le surcyclage (en anglais, upcycling) consiste à récupérer des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure. Il s'agit donc d'un recyclage « par le haut » (source Wikipedia).*

*(2) La lutte antivectorielle a essentiellement pour objet de lutter contre les épidémies transmises par les insectes (les vecteurs arthropodes) (source ARS Bretagne).*

## Focus sur les sept lauréats de la PJJ

**L'UEAJ de Chalon-sur-Saône et l'UEAJ de Valence** proposent des initiatives transformant le jardin ou la cour de l'établissement en refuge de biodiversité : ruches, hôtel à insectes, plantations de fleurs, récupération d'eaux de pluie, nichoirs, etc. La Ligue de protection des oiseaux accompagne le projet de l'UEAJ de Valence.

**L'UEAJ de Laon** présente un projet de sensibilisation des jeunes suivis au développement durable ainsi que la mise en place d'une station de recharge solaire pour les téléphones portables.

**L'UEAJ de Chelles** organise des formations au reconditionnement de mobilier à l'aide de matériaux recyclés ou d'encombrants, dans le cadre des activités d'insertion et de professionnalisation de l'établissement.

**L'ENPJJ** est lauréate avec son projet de numérique responsable qui vise à réaliser un état des lieux des pratiques au sein de l'établissement et à proposer des séances de sensibilisation et des outils pour réduire l'empreinte carbone du numérique.

Le projet de **l'UEAJ République** a pour objectif la construction par les jeunes suivis d'un bi-porteur électrique à partir de matériaux recyclés, afin d'augmenter les capacités de livraison du pain biologique fabriqué par l'établissement.

**L'UEHDR de Poitiers** est lauréate avec son projet de « Recycl'art » qui propose aux jeunes suivis de réaliser des objets d'art à partir d'encombrants récupérés, lors de séances de formations avec des éducateurs.

## Zoom sur les deux mentions spéciales

Deux mentions spéciales ont été attribuées par le jury : **la DIPJJ-SUD** avec son projet de compensation carbone du challenge Michelet 2022, et **l'UEMO d'Angoulême** avec son projet d'agroforesterie.

Le jury, tout en reconnaissant la pertinence des deux projets, a décidé de ne pas les financer, au motif que s'agissant du premier, le concept même de compensation carbone fait débat, et pour le second, s'est posée la question de la mobilisation des professionnels et des jeunes suivis par l'UEMO à l'entretien d'un atelier agro-forestier au regard de l'activité même de l'UEMO, essentiellement « ambulatoire ».

**« La vision de l'Etat doit être claire en matière de transition écologique et ses moyens être à la hauteur »**

**TRIBUNE**

**Collectif**

**La transition écologique ne peut pas attendre cinq ans de plus, estime un collectif de fonctionnaires rassemblés au sein de l'association Une fonction publique pour la transition écologique (FPTE), qui demande plus de formation et des moyens pluriannuels.**

**Publié le 16 mai 2022**

Nous, collectif de fonctionnaires engagés pour une transition écologique, demandons à Emmanuel Macron de former et d'outiller les principaux élus du pays et les cadres dirigeants de la fonction publique en début de mandat, afin qu'ils prennent réellement conscience des enjeux et engagent enfin et véritablement notre pays dans une transition écologique, climatiquement soutenable et socialement juste, en cohérence avec l'accord de Paris de 2015 et les objectifs européens.

L'urgence est là, les solutions existent, martèlent les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour le climat et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) pour la biodiversité.

Trois volets de mesures nous paraissent urgents et nécessaires. Nous proposons l'organisation de plusieurs séminaires de sensibilisation et de travail sur la transition écologique, sur le modèle de la convention citoyenne pour le climat, qui rassemblera pendant six jours un groupe composé d'élus (parlementaires, présidents de collectivités), de hauts fonctionnaires contribuant à la décision publique (directeurs généraux d'administration centrale et de collectivités, préfets, membres de cabinets ministériels), de représentants du monde économique et associatif et de citoyens tirés au sort.

### ***Formation massive des hauts fonctionnaires***

Le cadre pédagogique particulier de la convention citoyenne a montré son efficacité. La diversité du public permet les rencontres, les coconstructions, et aux services publics d'imaginer et de mettre en oeuvre des politiques sectorielles et transversales cohérentes avec d'autres acteurs.

La formation massive des hauts fonctionnaires déjà en poste, en particulier ceux qui exercent des responsabilités importantes ou évoluent dans six ministères prioritaires (économie et industrie, agriculture, intérieur, travail, affaires sociales et santé, environnement), devra être mise en oeuvre, notamment lors de changements de fonctions.

En formation initiale, le tronc commun institué pour les principales écoles de service public doit être un véritable temps de formation en équipe pluridisciplinaire et surtout interécoles, qui incite à la coopération et à la collaboration sur le terrain. Outre que le module consacré à l'environnement nécessite d'être pérennisé et inscrit dans le temps long, les sujets environnementaux doivent intégrer l'ensemble du cursus afin qu'ils ne soient jamais occultés.

### ***Adapter le niveau national avec le local***

En toute logique, une révision de tous les référentiels métiers et compétences des cadres A et A+ s'impose.

Enfin, les épreuves de concours des principales écoles de service public doivent désormais vérifier comment le futur agent public intègre ces enjeux dans ses fonctions, à l'entrée et à la sortie d'école.

La transition écologique exige au niveau central comme local un engagement de chaque acteur et une coordination resserrée, dans le cadre d'une planification précise de l'action publique, garantissant à la fois le bon usage des ressources publiques et les synergies indispensables entre les différents acteurs publics.

Ces responsabilités ne peuvent relever d'un seul ministère ou d'un seul niveau de collectivité, aussi puissants soient-ils.

Ainsi, la gouvernance de la transition écologique doit être adaptée :

- au niveau national, faire du Commissariat Général au Développement Durable un vrai délégué interministériel (ce qu'il est officiellement mais avec un rôle encore trop formel), directement rattaché à Matignon, renforcer ses compétences en matière fiscale, financière et juridique (en lui transférant des emplois des autres ministères : Bercy, santé et intérieur). Nous proposons aussi de créer une nouvelle section du Conseil d'Etat consacrée à l'environnement ;
- au niveau local, à travers une évolution de la posture de l'Etat territorial. L'Etat doit jouer un rôle de planification des investissements nécessaires à la transition écologique en concertation étroite avec les collectivités territoriales et les acteurs économiques. Il s'agirait, d'une part, d'un rôle d'impulsion, pour décliner des stratégies concrètes de production d'énergies renouvelables, de sobriété énergétique, de diminution de l'utilisation des pesticides, de rééquilibrage des productions alimentaires ; et, d'autre part, de jouer un rôle d'animation et de facilitation pour faire effet levier sur les initiatives locales. Cela rendra nécessaire un renforcement significatif des équipes et des compétences des services déconcentrés auprès des préfets.

### ***Une démocratie moins verticale***

En outre, ces politiques doivent se décliner dans un cadre à reconstruire, respectant la démocratie, moins verticale, résultat de la coconstruction entre les acteurs des territoires concernés. La relation entre les citoyens et la puissance publique doit évoluer pour ne pas bénéficier qu'aux secteurs les mieux organisés et disposant de lobbyings puissants.

Les administrations qui seront chargées de piloter les grandes transformations nécessaires dans le cadre de la planification écologique doivent disposer de moyens à la hauteur des enjeux (budget et agents publics), alors que les services de l'Etat chargés des questions environnementales, au sens large, ont connu des diminutions fortes d'effectifs depuis les années 2000.

Le mouvement actuel visant la « résilience » économique, énergétique et alimentaire (relocalisation d'activités, planification énergétique) ne pourra pas se faire avec les moyens actuels. La mise en oeuvre des plans d'urgence et d'investissement successifs et leur pérennisation dans le temps rendent cet effort encore plus nécessaire, car ils détournent les équipes de l'Etat des enjeux d'avenir et diminuent les capacités d'animation territoriale.

La vision de l'Etat doit donc être claire en matière de transition écologique et ses moyens à la hauteur. Ses dirigeants auront une obligation de résultat face aux citoyens : un pays résilient face aux chocs à venir. Outillons les services publics afin qu'ils réussissent, anticipent et cessent d'être dépassés à chacune des crises traversées. Le chantier de la transition fera ainsi la démonstration de l'efficacité retrouvée de l'Etat, un nouveau moyen de revitaliser la démocratie, tout aussi indispensable.

## Document 11

ACCUEIL PLANÈTE – 20 Minutes

**Pourquoi le développement durable est-il devenu la « transition écologique » ?**

**ÉCOLOGIE** *Découvrez, chaque jour, une analyse de notre partenaire The Conversation.*

***Aujourd'hui, une philosophe nous explique pourquoi rebaptiser une idée peut donner plus de force et de clarté au message qu'elle véhicule***



20 Minutes avec The Conversation Publié le 26/02/21

La transition permet d'envisager la continuité d'un processus amorcé au sein des processus naturels et qui se poursuit dans le milieu social  
— © Shutterstock (via The Conversation)

- L'évolution d'appellation du développement durable – récemment devenu « transition durable » – marquerait une volonté de changement plus radical, selon notre partenaire The Conversation.
- Pourtant l'origine de l'utilisation du terme de « transition » pour parler de changement environnemental demeure assez obscure.
- Cette analyse a été menée par Catherine Larrère, professeure émérite de philosophie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Créé en 1971 sous la présidence de Georges Pompidou, le ministère français de l'Environnement a été rebaptisé, dans les années 2000, ministère de l'Écologie et du Développement durable ; puis est devenu, en 2017, ministère de la Transition écologique et solidaire.

Cette succession d'appellations résume assez bien celle des objectifs globaux et nationaux des politiques publiques visant à remédier à la détérioration de la situation environnementale.

L'objectif du développement durable – introduit en 1987 dans le rapport de l'ONU « Notre avenir à tous » et précisé dans la déclaration du Sommet de la Terre à Rio en 1992 – n'a certes pas disparu, comme le montre l'adoption par les Nations unies en septembre 2015 de l'Agenda 2030 qui fixe 17 objectifs de développement durable visant à éliminer la pauvreté tout en protégeant la planète. 27 ans avant Greta Thunberg, la jeune Severn Cullis-Suzuki, âgée de 12 ans, interpellait les dirigeants du monde entier sur l'enjeu environnemental lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (1992)

Cependant, la notion de transition, énergétique ou écologique, a pris de plus en plus d'importance, comme le montre le changement d'appellation du ministère de l'Environnement.

Que signifie ce recours au terme de transition ? Faut-il y voir les conséquences d'une désillusion vis-à-vis du développement durable ?

## Transition plutôt que crise

Depuis 1992, les inégalités sociales et économiques se sont accrues de par le monde, tandis que – surtout si on les appréhende globalement – les résultats de la lutte contre la dégradation de la situation écologique sont plus que décevants. L'annonce d'une « transition » marquerait une volonté de changement plus radical.

Mais le mot est vague et polysémique : de quelle transition s'agit-il ? Peut-être veut-on pouvoir décliner la transition à différents niveaux et différents secteurs : transition écologique, transition énergétique, transition du modèle agricole ? Mais comment penser l'unité de toutes ces transitions ?

Et qu'indique l'usage de transition du point de vue du changement écologique et social ?

Faute (à notre connaissance) d'une étude approfondie des usages du mot, l'origine de l'utilisation du terme de transition pour parler de changement environnemental est assez obscure.

Le président américain Jimmy Carter, conscient à la fin des années 1970 que la crise énergétique rendait nécessaire un changement en profondeur de la société américaine, aurait préféré le terme de transition à celui de crise, car il le jugeait moins angoissant, et susceptible d'arrimer le futur à une rationalité planificatrice et gestionnaire (voir à ce propos l'analyse de l'historien Jean-Baptiste Fressoz dans le chapitre « Le mythe de la transition énergétique » de l'ouvrage collectif Collapsus).

Mais le terme a aussi une origine plus militante et plus radicale : il renvoie aux mouvements des villes en transition lancés par Rob Hopkins à Totnes (Angleterre), où des militants proposèrent aux 8.500 habitants de la commune d'élaborer un « plan d'action de décroissance énergétique » pour résister au choc annoncé du pic pétrolier.

Ainsi la transition s'inscrit dans une double référence : celle des politiques publiques gestionnaires, celle des initiatives politiques et des mouvements sociaux indépendants.

## Changement de régime

L'usage du terme de transition, s'éclaire, selon nous, quand on sait qu'il est emprunté à la théorie des systèmes, où il désigne un processus au cours duquel un système passe d'un régime d'équilibre dynamique à un autre. Par « système », on entend un ensemble d'éléments ou de composantes en interactions, formant une structure dynamique plus ou moins organisée, et plus ou moins autonome par rapport au milieu extérieur (environnement, naturel ou autre).

La notion de système est utilisée dans de nombreux domaines scientifiques : physique, chimie, sciences de l'univers, sciences de l'ingénieur et des technologies, jusqu'aux sciences humaines et sociales en passant par la biologie, l'écologie et les sciences de l'environnement.

Le terme est donc transdisciplinaire et permet, en passant d'un domaine à l'autre, de surmonter la dualité du naturel et de l'artificiel, comme celle du naturel et du social.

En écologie, la référence au système a joué un rôle particulièrement important, avec l'introduction par Tansley, en 1934, du concept d'écosystème, puis, à partir de l'interprétation thermodynamique qu'en firent les *Fundamentals of Ecology* d'Eugene Odum, publiés en 1953 et qui ont été longtemps, et restent encore pour certains, la théorie scientifique écologique de référence.

La référence aux systèmes (des écosystèmes aux systèmes sociaux que l'on désigne parfois comme socioécosystèmes) est ainsi le langage commun de beaucoup d'écologistes qui y trouvent de quoi expliquer la situation et justifier l'action, tout en établissant des relations aussi bien avec les sciences de la nature qu'avec les sciences humaines et sociales.

## Un continuum du naturel au social

Par rapport à d'autres termes utilisés pour caractériser le changement social, la transition a donc de nombreux avantages.

Les termes exprimant le changement social – révolution, réforme, réaction, conservatisme – empruntés aux sciences politiques, historiques ou sociales, sont fortement dualistes, reléguant ce qui relève de la nature hors de leur champ. À l'inverse, la transition permet d'envisager la continuité d'un processus amorcé au sein des processus naturels et qui se continue dans le milieu social.

À la différence de la crise, censée être passagère, elle désigne une mutation écologique, durable et irréversible. La transition n'est donc pas à créer de toutes pièces, le passage d'un système à un autre est un « processus inéluctable, déjà engagé, qui se déploie à plusieurs échelles et implique une grande variété d'acteurs » (voir à ce sujet le chapitre « Transition » dans le Dictionnaire de la pensée écologique). Il s'agit de l'accompagner, ce qui demande des capacités de pilotage.

Lorsque Barbara Pompili, actuelle ministre de la Transition écologique, déclare dans un entretien au journal *Le Monde*, qu'« *on va accélérer la transition de notre modèle* », c'est bien dans cette conception systémique de la transition qu'elle se situe. Cela peut désigner le changement de modèle agricole, qui implique de passer de l'agriculture conventionnelle – productiviste – à l'agroécologie ou à l'agriculture biologique.

Mais cela désigne plus volontiers la transition énergétique, qui, selon la loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée en 2015, est le cœur de la transition écologique.

L'énergie peut en effet être considérée comme le moteur des systèmes économiques, en tant qu'elle est précisément ce qui les rattache aux processus naturels. Si les ressources sont menacées de raréfaction, il faut changer de système énergétique, et cela aura des répercussions en chaîne sur le modèle économique.

Or, d'une énergie à l'autre, la succession n'est jamais linéaire, l'apparition de nouvelles sources d'énergie ne fait nullement disparaître les précédentes, dont on continue à se servir.

On a donc toujours affaire à un « mix » énergétique, dont l'adoption dépend de processus sociaux et économiques, qui demandent des arbitrages politiques entre des intérêts contradictoires. La transition n'est pas seulement l'accompagnement d'un processus auto-engagé, elle se décide au niveau politique.

## La dimension politique

C'est également au niveau politique que l'on peut prendre en considération l'autre pôle de la transition, celui des processus sociaux, des initiatives politiques : expériences locales faisant appel à des productions d'énergie contrôlées sur place, initiatives de permaculture, qui, au-delà de formes de production agricole, sont aussi des modes de vie alternatifs.

Or, suivant que l'on se place au pôle gestionnaire ou au pôle des initiatives populaires, on peut arriver à des préconisations de transition très différentes.

Les intérêts des grandes entreprises de production d'électricité, la propension à la centralisation des processus de décision politique, l'hégémonie culturelle d'un imaginaire d'ingénieur et de technocrate sont en faveur de l'énergie nucléaire, dont on mettra en avant qu'elle est décarbonée.

Alors que les habitants d'une région qui vivent avec le nucléaire, qu'il s'agisse de l'implantation des centrales ou de la gestion des déchets, auront tendance à se méfier d'un type d'énergie qui affecte leur vie quotidienne et présente des inconvénients politiques (pouvoir autoritaire et dissimulé) autant que des risques sanitaires et écologiques à long terme.

On voit ainsi que la perspective gestionnaire, que favorise l'approche systémique des questions de transition, ne peut suffire à rendre compte d'un changement suffisamment profond pour faire appel à une transformation des formes de vie, qui ne s'enseigne ni ne se commande, mais fait nécessairement appel à des initiatives provenant de la société civile et reposant sur des compétences politiques démocratiques.

*Cette analyse a été rédigée par Catherine Larrère, professeure émérite de philosophie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

*L'article original a été publié sur le site de *The Conversation*.*

## Document 12

### La Croix

#### « La planification écologique ne se décrète pas, elle s'organise »

Tribune

*Stéphanie Clément-Grandcourt Directrice Générale de la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH)  
Amandine Lebreton Directrice du plaidoyer de la FNH*

*Pour les responsables de la Fondation pour la nature et l'homme, dire qu'Élisabeth Borne doit faire de la planification écologique est un pléonasme tant le climat et la biodiversité, associés à la justice sociale, devraient être des sujets intégrés aux logiciels de chacun des ministères.*

Le 19/05/2022

La planification écologique, qui est dans toutes les bouches depuis plusieurs semaines, fait désormais partie de la feuille de route de la nouvelle première ministre, Élisabeth Borne. De quoi la soudaine popularité de cette idée ancienne est-elle le signe ? Celui d'une prise de conscience ? Car si la transition écologique et sociale doit avant tout s'appuyer sur une volonté politique forte, ancrée dans la réalité des changements globaux en cours, la planification écologique, elle, ne se décrète pas. Elle s'organise. Ou plutôt, pour reprendre les mots forts de France Stratégie, elle « s'orchestre ».

De quoi parle-t-on ? La nomination d'une première ministre chargée de la planification écologique est un pléonasme tant le climat et la biodiversité, associés à la justice sociale, devraient être des sujets transverses et intégrés aux logiciels de chacun des ministères. Quand le Haut Conseil pour le climat indique qu'il faut que la France double le rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il s'adresse aussi bien au ministère de la transition écologique qu'à Bercy. Force est de constater, cependant, que cela n'a pas été le cas, jusqu'ici.

#### Concilier emploi et climat

Par ailleurs, tout autant que la définition d'objectifs chiffrés, la transition écologique est une question de chemin à construire. Prenons l'exemple de l'objectif de la fin de vente des véhicules diesel et essence, prévue en 2035. Un objectif structurant, essentiel, clair... mais encore sans profondeur et sans récit. En effet, il ne dit rien du chemin à parcourir, des leviers politiques à mobiliser et de leur articulation (fiscalité, normes, investissements), de la temporalité, du partage de l'effort entre l'État, les collectivités, les entreprises, les citoyens.

Il ne dit rien non plus des évolutions à venir des parcours de vie, personnels et professionnels, des salariés de la filière automobile : quelles conséquences concrètes en 2025 ? en 2030 ? C'est d'ailleurs dans cette perspective que la Fondation pour la nature et l'homme (FNH) a travaillé, avec la CFTD, à répondre à une question centrale : peut-on concilier emplois et climat dans la filière automobile française ? La réponse est oui : nous avons identifié une voie de passage permettant de concrétiser les étapes et les conditions de réussite de ce scénario de transition juste. Nous avons montré par la même occasion que le dialogue et la co-construction étaient un passage essentiel.

#### Sortir de l'illégalité climatique

Et il en va de ce secteur comme de tous les autres. Il faut enclencher des approches similaires pour chacun d'eux, pour chaque chantier de transformation. Aussi pour que l'attribution d'Élisabeth Borne ne soit pas qu'un symbole, la FNH a identifié quatre conditions de réussite permettant de poser les bases d'une méthode renouvelée.

Une feuille de mission publique, d'abord, qui rappelle les grands objectifs climatiques et environnementaux dans lesquels inscrire l'action du gouvernement, notamment pour sortir la France de l'illégalité climatique. Cette feuille de mission devrait intégrer des objectifs en matière de biodiversité mais également de réduction des inégalités sociales sur le long terme.

Un suivi régulier et transparent de la politique gouvernementale menée, ensuite. Pour piloter au plus près la transition, nous avons besoin d'indicateurs publics robustes, disponibles et actualisés sur les impacts des politiques publiques. Cela passerait également par un rôle renforcé du Haut Conseil pour le climat et du Parlement.

## **Un financement massif**

Un financement massif et durable doit également compléter ce dispositif. Le think tank I4CE évalue le besoin d'investissement à un minimum de 25 milliards d'euros par an, sur le long terme. Car, pour orchestrer la transition, il est nécessaire d'offrir de la lisibilité aux acteurs sociaux et économiques. L'enjeu est donc de pérenniser et de sanctuariser ces financements à travers l'assurance d'un budget au moins sur le temps du quinquennat.

Redonner une place et un rôle au dialogue social, enfin. Pour mener la transition et éviter de nouveaux conflits sociaux, il est indispensable de changer de méthode et de travailler au quotidien avec les corps intermédiaires, ONG et acteurs sociaux et économiques. Si l'objectif de décarbonation de l'économie et la préservation de la biodiversité ne se négocient pas, les points de passage et leviers pour y arriver nécessitent, eux, du dialogue, de la concertation, du travail collectif et du débat public.

La perspective d'une sortie d'une gestion en silo de la transition écologique et sociale est une bonne chose pour enfin trouver une harmonie et une efficacité dans l'action publique, afin de tenir nos engagements climatiques et préserver notre environnement, sans laisser personne de côté. C'est aussi un gage pour répondre aux défis de notre démocratie fragilisée. Avec une méthode réellement renouvelée, une volonté politique à démontrer et une cohérence globale à construire, le gouvernement et le président pourraient enfin déployer la transition écologique et sociale.

## QUELLE ACTION PUBLIQUE FACE À L'URGENCE ÉCOLOGIQUE ?

Cécile BLATRIX Professeure à AgroParisTech – Université Paris Saclay – UMR Printemps

Frédéric EDEL Enseignant-chercheur à l'École nationale d'administration, chargé d'enseignement en droit public à l'université de Strasbourg

Philippe LEDENVIC Président de la formation d'autorité environnementale (Ae) du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

Dans [Revue française d'administration publique 2021/3 \(N° 179\)](#), pages 521 à 535 (extrait p529 à 534)

(...)

### Le droit de l'environnement au cœur des controverses

Le cadre institutionnel et juridique au service de la transition écologique est interrogé aux niveaux tant européen (Union européenne, Conseil de l'Europe) que national.

L'ampleur et l'urgence de l'enjeu climatique a ainsi pour conséquence d'affecter en profondeur le mode de gouvernance de l'Union européenne. En effet, pour répondre au défi climatique, la Commission européenne a proposé un Pacte vert (*Green Deal*) qui a ni plus ni moins posé les bases d'une nouvelle architecture de la gouvernance européenne qui se veut, tout à la fois, holistique et planificatrice. C'est ce que montre Frédérique Berrod qui indique notamment que pour parvenir à une mise cohérence d'ensemble, cette nouvelle approche ambitieuse « de refonder, tant la stratégie d'élaboration des politiques publiques européennes, que le rapport entre l'Union et les États membres ».

Le contexte de pandémie mondiale a été propice aux analyses en termes de *Global Health* ou *One Health* qui promeuvent une approche systémique et intégrée de la santé publique, animale et environnementale. Qu'en est-il de la consécration du droit à un environnement sain et équilibré dans le champ du droit international et européen des droits de l'homme et tout particulièrement, tel qu'il s'impose indirectement déjà aux États membres du Conseil de l'Europe en application de la jurisprudence relative à la Convention européenne des droits de l'homme ? L'analyse de Frédéric Edel relativise singulièrement la portée de ce droit en construction. Il souligne notamment que la Cour européenne des droits de l'homme accorde dans la très grande majorité des cas un poids plus important au bien-être économique qu'au bien-être environnemental et il conclut que « cette politique à la fois jurisprudentielle et institutionnelle est en complet décalage avec les défis environnementaux d'aujourd'hui ».

Cette analyse rejoint les conclusions d'une thèse récemment publiée (Baumann, 2021) selon laquelle le droit à un environnement sain tel que fixé dans le cadre de la Convention ne fait que modérer la liberté économique de le détruire. Ce constat met en lumière la nécessité de l'adoption, au moins à l'échelle régionale européenne, mais aussi à l'échelle mondiale onusienne, d'un traité qui protège en tant que tel un droit de l'homme à un environnement sain, le décline dans ses différentes dimensions et dont les procédures de prévention, de sanction et de réparation des atteintes environnementales soient appropriées aux spécificités de ces dernières.

Les effets de la création du Grand ministère, du point de vue d'une plus grande prise en compte des enjeux environnementaux, restent débattus aujourd'hui. Bettina Laville – ancienne directrice de cabinet du ministre de l'environnement, et aussi ancienne conseillère dans les cabinets de Matignon et de la Présidence de la République et présidente fondatrice du Comité 21 – et Philippe Ledenvic – président de la formation d'Autorité environnementale<sup>18</sup> du Conseil général de l'environnement et du développement durable<sup>19</sup> – ont bien voulu se prêter au jeu d'un entretien croisé qui permet d'éclairer les logiques à l'oeuvre lors de cette réforme majeure, et de confronter les points de vue quant au bilan qu'autorise le recul dont on dispose aujourd'hui. En dépit de la révolution culturelle qu'elle a initiée et de la masse critique des nouvelles structures, le poids des mécanismes administratifs historiques et des corporatismes, faute d'un corps dédié à ce métier

18. Entité indépendante, chargée d'émettre un avis sur les plans, programmes et projets soumis à évaluation environnementale en fonction de leurs caractéristiques propres et de leurs impacts potentiels sur les milieux ou la santé humaine.

19. Le Conseil général de l'environnement et du développement durable étant, quant à lui, un service d'inspection du ministère de la transition écologique auquel l'Autorité environnementale est rattachée.

à part entière, semble encore opposer une inertie qui n'a pas permis de faire face aux urgences suffisamment rapidement : l'atténuation cède le pas à l'adaptation. L'érosion des moyens réduit l'aptitude au recul stratégique ainsi que la capacité d'agir, ce qui ne fait qu'alimenter une défiance du public susceptible de fragiliser davantage l'action publique.

Sur la biodiversité, champ existentiel pour le ministère, les réformes du paysage institutionnel sont traversées par des logiques en tension, entre rationalisation des moyens et souci d'amélioration de l'efficacité de l'action publique en la matière (Chassé et Blatrix).

Analysant les processus ayant, à l'issue du Grenelle de l'environnement, conduit à créer ou réformer trois institutions clés dans la prise en compte de la biodiversité dans l'action publique (l'Office français de la Biodiversité, le Conseil national de protection de la nature, et l'Autorité environnementale), les auteurs nuancent les analyses concluant à une influence sans mélange du nouveau management public sur les politiques environnementales, en soulignant cependant la permanence, durant la dernière décennie, des tensions qui les traversaient déjà en 2010. Les auteurs soulignent cependant le caractère laborieux et toujours inachevé de la transposition des directives européennes en matière d'évaluation environnementale : tout se passe comme si c'est la seule action contentieuse menée par France Nature Environnement sur ce sujet depuis dix ans, qui permettait progressivement et non sans mal que la nécessaire autonomie des autorités environnementales soit assurée.

Suscitant l'exaspération de certains élus locaux ou porteurs de projets, le droit de l'environnement est, en outre, de plus en plus attaqué. Deux moyens récents y contribuent : la réduction du champ de la participation du public, à la suite de la loi « énergie climat » votée en 2020 et traduite dans un de ses décrets d'application, par le rétrécissement du champ du débat public et de l'enquête publique ; la faculté accordée aux préfets depuis avril 2020 de déroger aux textes réglementaires relatifs à l'environnement. Ainsi, alors que l'environnement avait acquis un rang constitutionnel à la faveur de la Charte de l'environnement adoptée par le Congrès en 2005, il semble désormais faire partie d'une liste d'enjeux secondaires qu'il serait possible d'écarter par simple arrêté préfectoral. Un premier bilan de l'application de ce dispositif démontre qu'il a déjà été détourné pour déroger y compris à la loi et aux directives européennes, ce qui interroge, au-delà de l'environnement, sur le respect de la hiérarchie des normes et de la représentation parlementaire.

Ces interrogations quant aux conditions de l'application du droit de l'environnement en France se posent avec d'autant plus d'acuité que, tout récemment encore, le Conseil d'État a rendu une série de décisions qui pressent l'État de mettre fin à de multiples illégalités.

L'été 2021 l'a ainsi vu enjoindre l'État en ce sens ou annuler des décrets ou des arrêtés pour de nombreuses matières (chasse <sup>20</sup>, pollution de l'air <sup>21</sup>, pesticides <sup>22</sup>, climat <sup>23</sup> ...). Pour certaines, l'État persiste et signe depuis de nombreuses années ; ces décisions ne font alors que rappeler que ces situations n'ont que trop duré. Pour d'autres, ces rappels à l'ordre sont nouveaux. De tels constats sont rendus possibles grâce à la persévérance des associations de protection de l'environnement qui, après avoir contribué à l'élaboration de la décision publique, voire joué leur rôle d'alerte, en appellent au juge pour que soit rappelé l'État de droit <sup>24</sup>. Ces constats tranchent avec l'idée selon laquelle le droit de l'environnement ferait désormais l'objet d'une application rigide. Ils peuvent suggérer une dégradation, depuis les « États généraux de la modernisation du droit de l'environnement » de 2013, des relations de l'État avec les acteurs associatifs, acteurs historiques constitutifs « du milieu de soutien » de l'administration de l'environnement. L'expertise juridique détenue au sein de certaines associations de protection de la nature et de l'environnement est à la fois redoutée et reconnue au sein la haute administration de l'environnement puisqu'elle apparaît régulièrement comme le seul acteur à même d'obtenir, souvent à la suite de recours contentieux, que le droit soit appliqué.

Ces différentes analyses permettent de dégager des pistes pour des recherches futures, par exemple en ce qui concerne la sociologie, la formation et la carrière des cadres de la fonction publique – d'État aussi bien que territoriale – en charge de l'action publique environnementale ; et la difficulté à inscrire dans la durée le projet intégrateur conçu en 2007.

Mais il est aussi urgent de redonner confiance dans l'État de droit et la parole publique en matière de prise en charge de l'urgence écologique.

Ceci requiert une intégration des enjeux écologiques, au-delà des seules politiques environnementales, dans l'ensemble de l'action publique. Dans cette perspective, on trouvera plusieurs contributions soulignant les avancées accomplies et perspectives tracées par plusieurs types d'instruments.

20. Interdiction de la chasse à la glu (CE, 28 juin 2021, n° 443849, 434365 et 425519) et de plusieurs autres techniques de chasse (CE, 6 août 2021, n° 434456).

21. Condamnation pour défaut de mise en conformité avec une directive européenne avec astreinte semestrielle de 10 millions d'euros (CE, 4 août 2021, n° 428409).

22. Annulation de distances trop faibles d'éloignement des épandages vis-à-vis des habitations (CE, 26 juillet 2021, n° 437815).

23. Injonction de prendre des mesures supplémentaires avant le 31 mars 2022 pour pouvoir atteindre les objectifs sur lesquels la France s'est engagée (CE, 1<sup>er</sup> juillet 2021, n° 427301).

24. Sur ce point, se reporter à Gatet (2019).

## VERS PLUS DE SAGESSE ?

Trois grandes catégories d'instruments d'action se dégagent de ce dossier, comme potentiellement à même de contribuer à l'opérationnalisation du principe d'intégration sectorielle des préoccupations environnementales <sup>25</sup>. Ils ont également en commun de concerner potentiellement l'ensemble des acteurs, qu'ils soient publics ou privés.

### Étendre la formation de tous les acteurs aux enjeux de transition écologique

Le premier ensemble d'instruments est remarquable par le fait que leur déploiement résulte largement de mobilisations collectives. Il renvoie pourtant à l'un des articles de la Charte de l'environnement selon lequel « L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte » (art. 8).

Durant la décennie qui vient de s'écouler la question de l'éducation et la formation aux enjeux écologiques est clairement mise à l'agenda public et politique, du fait, notamment, d'une succession de manifestes, tribunes et autres mobilisations, mais aussi parce que les enjeux environnementaux impliquent des transformations nécessitant de remettre en cause un nombre important de schémas cognitifs qui, pour certains, touchent aux fondements mêmes du modèle de société actuel.

La contribution de Martin Bortzmeyer montre la variété des initiatives, qui n'émanent pas seulement, voire pas principalement des pouvoirs publics, mais d'une grande diversité de protagonistes, et qui visent aussi bien la société en général <sup>26</sup>, que des catégories d'acteurs plus ciblées, dont la fonction publique et notamment la haute fonction publique <sup>27</sup>.

Dès lors, la régulation de ce marché émergent pose la question de la manière dont les pouvoirs publics peuvent garantir, par la voie de la certification ou de l'accréditation, des formations et compétences en matière d'environnement et de transition écologique.

Ce sujet constitue un enjeu majeur compte tenu du fait que la politique d'éducation environnementale demeure à ce jour à l'état de chantier et qu'elle reste à construire.

### Verdir les budgets

Le *Green Budgeting*, autrement dit la démarche engagée qui vise à identifier au sein du budget, « les dépenses et les recettes ayant un impact environnemental "significatif", positif ou négatif, dans le but, ensuite, d'en évaluer précisément les effets » (budget vert), ouvre d'intéressantes perspectives. Comme le rappellent Vincent Marcus et Florence Tordjman, cette démarche s'inscrit dans le contexte de la participation française à une initiative de l'OCDE et a été l'occasion d'une refonte des documents budgétaires. L'entretien croisé présente la démarche adoptée, et les principales propositions formulées, par la mission interministérielle portée par les inspections générales des ministères de l'environnement et des finances, et analyse les difficultés rencontrées ainsi que le chemin restant à parcourir pour que chacun puisse s'emparer de ce nouvel outil.

Robin Degron relativise de son côté la portée d'une telle innovation. Il souligne que la constitution d'un cadre budgétaire écologique nécessite un haut degré de maturation du processus de « budgétisation verte » qui, à ce jour, n'est encore mené dans aucun pays, y compris parmi les quelques États qui ont commencé à s'engager dans un processus de budgétisation verte.

25. La nécessité d'une intégration sectorielle des préoccupations d'environnement, au cœur des réformes engagées à partir de 2007, a été affirmée dans le cadre de la Déclaration de Rio en 1992, avec le principe n°4 qui énonce que « pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément. Au plan communautaire les origines de ce principe semblent plus anciennes. Depuis 1997 il constitue non seulement un principe du droit communautaire, mais aussi un principe général du droit communautaire. Voir : Comolet et Deconinck, 2001.

26. Par exemple, dans le cadre d'une autosaisine, la section « Éducation, culture et communication » du CESE a produit un avis intitulé « Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable ». Cet avis comporte 18 préconisations, dont l'objectif est de « contribuer à ce que tous les citoyennes et citoyens qu'ils soient enfants, jeunes, adultes ou seniors puissent se construire en "écocitoyennes/ citoyens responsables" c'est-à-dire qui s'informent, s'éduquent et/ou se forment et agissent, de façon responsable, tout au long de leur vie, en faveur du développement durable ». (Conseil économique, social et environnemental/Thierry Cadart, *Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable*, CESE, 23 octobre 2020 ; accessible en ligne :

[https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2020/2020\\_23\\_educ\\_civique\\_particip\\_citoyenne\\_dd.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2020/2020_23_educ_civique_particip_citoyenne_dd.pdf))

27. Après un premier appel en 2019, à l'occasion de la réforme de la fonction publique, par quatre jeunes agents publics, et qui avait rassemblé 150 signatures, une nouvelle tribune issue d'un collectif de 138 élèves issus de onze écoles est parue en juin 2021, appelant à un renforcement des contenus de formation à la transition écologique dans le cadre du futur Institut national du service public (INSP) qui prend la suite de l'École nationale d'administration (ENA) « Nous, élèves de la haute fonction publique, demandons à être formés à la transition écologique, *Le Monde*, 21 juin 2021. Cf. aussi l'initiative lancée en juillet 2021 par des étudiants et jeunes diplômés « Réveiller les pouvoirs publics et la fonction publique ».

Le recensement des recettes et plus encore des dépenses en matière d'environnement soulève bien évidemment des questions de méthodes importantes. En 2016, un rapport de la Cour des comptes consacré à l'efficacité des dépenses fiscales relatives au développement durable pointait déjà les limites de l'effort public et le poids prédominant des dépenses défavorables à l'environnement. Selon le rapport établi en 2019 par le Conseil général de l'environnement et du développement durable et l'Inspection générale des finances, sur les 55 milliards d'euros de dépenses ayant une incidence sur l'environnement, environ 25 milliards d'euros sont évalués comme défavorables à l'environnement.

Si l'outil du budget vert apporte une information indispensable pour éclairer les décisions, la question des arbitrages reste entière, et c'est un choix de société qui est en jeu : comment arbitrer entre croissance, emploi et environnement ? À partir de quand, et à quelles conditions un gouvernement doit-il renoncer à une mesure profitable au Produit intérieur brut, l'emploi et les recettes de l'État au motif qu'elle dégrade l'environnement ? Avec quelle intégration des incidences en matière de justice sociale ? Comment construire la légitimité démocratique de ce type de décision ? En outre, au-delà de l'évaluation – indispensable – des impacts favorables ou défavorables à l'environnement de la dépense publique, comment mettre en cohérence le budget de l'État français avec ses engagements internationaux (en particulier l'objectif de neutralité carbone en 2050) ?

Cette démarche fait écho à la taxonomie verte européenne en cours de construction, notamment au sein d'un Groupe d'experts sur le financement durable. Depuis 2015, les institutions européennes sont engagées dans une démarche visant à encourager les investissements durables et à réorienter les flux financiers afin de les « rendre compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques » (Accord de Paris, art. 2.1. c). Il s'agit de standardiser les activités durables tout en proposant un vocabulaire commun aux acteurs européens pour éviter ainsi tout risque de *greenwashing*. En mars 2020 le rapport final du Groupe d'experts a été publié : il propose une méthode afin de définir à quelles conditions un actif peut être considéré comme durable ou non<sup>28</sup>. La taxonomie verte pourrait avoir un effet d'entraînement encore plus efficace vis-à-vis des acteurs privés.

### **Mettre les décisions et les actes en cohérence avec les objectifs : le rôle émergent de l'évaluation environnementale**

Le principal enjeu de l'évaluation environnementale est d'évaluer *a priori* les conséquences des politiques et des projets, pour ne pas devoir constater trop tard que les résultats ne seraient pas à la hauteur des impératifs environnementaux<sup>29</sup>. La principale attente est de responsabiliser les porteurs de projet. Mais l'objectif est également que le pouvoir régaliens s'exerce en toute transparence et que le public puisse ainsi exercer son contrôle démocratique. C'est donc à la fois un outil d'amélioration continue et de bon exercice de la démocratie. Tant les échanges entre Bettina Laville et Philippe Ledenvic que l'article de Cécile Blatrix et Pierre Chassé décrivent la longue genèse de cette immixtion du « droit souple » dans le droit administratif français et sa contribution, désormais installée, à la transparence des décisions publiques et à l'effectivité de l'État de droit. Le moment est-il venu d'astreindre la décision publique à une obligation de résultat ? Les analyses désormais récurrentes de la Cour des comptes et les jugements convergents du Conseil d'État et de la Cour de justice de l'Union européenne y invitent l'État de plus en plus fermement.

28. EU Technical Expert Group on Sustainable Finance, *Taxonomy : Final report of the Technical Expert Group on Sustainable Finance*, mars 2020. [https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business\\_economy\\_euro/banking\\_and\\_finance/documents/200309-sustainable-finance-teg-final-report-taxonomy\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/200309-sustainable-finance-teg-final-report-taxonomy_en.pdf)

29. Voir aussi « À quoi sert l'évaluation environnementale ? », Synthèse du petit-déjeuner décideurs-chercheurs du 24 novembre 2020 organisé par l'Institut Paris Région.

## Planification écologique : les pouvoirs des deux ministères précisés par les décrets d'attribution

Publiés au « Journal officiel », jeudi 2 juin, les décrets indiquent les administrations et les directions centrales de chacun. Un enjeu clé pour les ministères de la transition écologique et de la transition énergétique.

En attendant de se voir préciser leur feuille de route avec les objectifs à atteindre pour le quinquennat par leur première ministre Elisabeth Borne, les membres du gouvernement ont pris connaissance des décrets d'attribution de leurs ministères respectifs. Ces textes, publiés au *Journal officiel* du jeudi 2 juin, définissent les périmètres de chacun, précisant notamment sur quelles administrations et directions centrales ils pourront s'appuyer.

Après le découpage en deux de l'ancien ministère de la transition écologique – Emmanuel Macron ayant voulu deux entités « fortes », l'une consacrée à la transition écologique et à la cohésion des territoires confiée à Amélie de Montchalin, l'autre à la transition énergétique dirigée par Agnès Pannier-Runacher – les attributions respectives des deux nouveaux ministères étaient très attendues.

Exit donc l'énergie, qui dispose de son ministère propre. Mais, se défend-on à l'hôtel de Roquelaure, où se sont succédé les ministres de l'écologie, « *ce n'est pas un départ* ». « *Il ne faut pas prendre ces décrets comme un saucissonnage, il y a largement assez de travail pour deux ministres. L'ancien ministère de la transition écologique n'existe plus, mais est remplacé par un trio, la première ministre chargée de la planification écologique et deux ministres* », précise-t-on dans l'entourage d'Amélie de Montchalin. Et d'avancer plutôt le « *retour à un grand ministère, comme celui de Jean-Louis Borloo [en 2007, ministre dans le gouvernement de François Fillon, avec dans son portefeuille l'écologie, l'énergie, le transport, le logement, la mer, les négociations sur le climat...]* », citant en particulier l'arrivée des collectivités territoriales dans le nouveau ministère, avec l'autorité sur la direction générale des collectivités territoriales.

De fait, les deux ministres partagent les locaux du boulevard Saint-Germain, avec aussi Christophe Béchu, ministre délégué chargé des collectivités territoriales, et pourront coordonner leurs actions. La stratégique direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) passe sous la tutelle principale du nouveau ministère de la transition énergétique, mais celui d'Amélie de Montchalin dispose d'une autorité conjointe sur cette direction, s'agissant des compétences relatives « *à l'adaptation au changement climatique, à la qualité de l'air et à la réglementation technique des véhicules* ». Ce qui n'est pas très précis et ne dit pas, par exemple, ce qu'il en sera des projets d'implantation d'énergies renouvelables, qui ont des imbrications fortes avec les problématiques de biodiversité ou de lien avec les collectivités territoriales.

### « Plus aucune cohérence »

Le Commissariat général au développement durable, chargé notamment du suivi du dialogue environnemental à travers l'alimentation du Conseil national de la transition énergétique, agira sous une triple tutelle, celle des deux ministères de Roquelaure, mais aussi sous l'autorité directe de Matignon, Elisabeth Borne et son nouveau secrétaire général à la planification écologique, Antoine Pellion, disposant ainsi d'une administration propre.

Le ministère de la transition énergétique, outre la DGEC, bénéficiera aussi de la direction générale de la prévention des risques, s'agissant des « *compétences relatives à la sûreté nucléaire* ». Ce qui fait bondir l'ancienne ministre (socialiste) de l'écologie (2012), Delphine Batho, candidate Nupes (EELV) à sa réélection aux législatives dans les Deux-Sèvres : « *C'est une première, il était de tradition que la sûreté nucléaire soit assurée par le ministère de l'environnement, dans une vision globale de la sûreté environnementale du pays. Les ministres de l'écologie Dominique Voynet et Ségolène Royal n'avaient pas l'énergie, mais elles avaient la main sur la sûreté nucléaire, assure-t-elle. On assiste à un démantèlement de tout ce qui avait été construit depuis Borloo. Il n'y aura plus aucune cohérence d'ensemble.* »

De fait, les décrets d'attribution indiquent de nombreuses cotutelles des directions. Anne Bringault, responsable des campagnes au Réseau Action Climat, s'inquiète de ces responsabilités partagées. « *Qui va faire quoi concrètement ? Où se situe le dialogue environnemental ? On nous dit que cela dépendra des dossiers, mais comment va-t-il être piloté ?* », interroge-t-elle. Pour Matthieu Orphelin, député écologiste (non inscrit, Maine-et-Loire), « *cette architecture est totalement incohérente et contradictoire avec ce que nous disent les scientifiques : il faut traiter ensemble la biodiversité, l'énergie et le climat* ».

***Par Rémi Barroux***